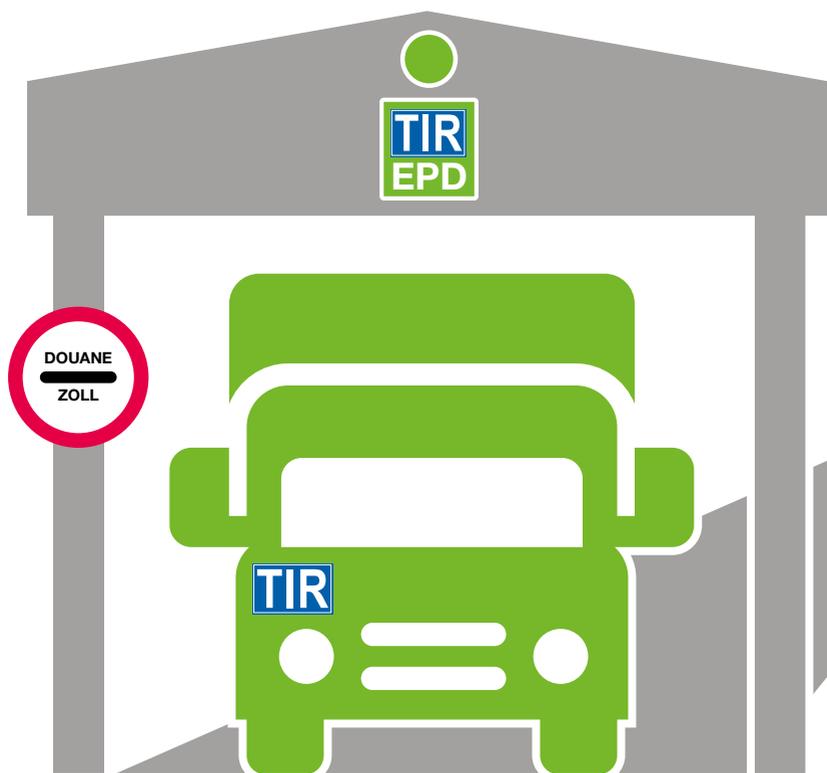


LIGNES VERTES TIR-EPD



RÉDUIRE LES TEMPS D'ATTENTE AUX FRONTIÈRES

FACILITER LE COMMERCE

EVALUER PLUS EFFICACEMENT LES RISQUES

AMÉLIORER LES CONTRÔLES DOUANIERS

SÉCURISER LES ÉCHANGES ET LE TRANSPORT

Les temps d'attente peuvent varier de quelques heures à plusieurs jours à certaines frontières. Cette situation inacceptable freine le développement commercial des pays concernés et les retards considérables, et tout aussi imprévisibles, entraînent par ailleurs des coûts et temps de transport supplémentaires qui affaiblissent le commerce, et donc l'emploi et la croissance des économies en question.

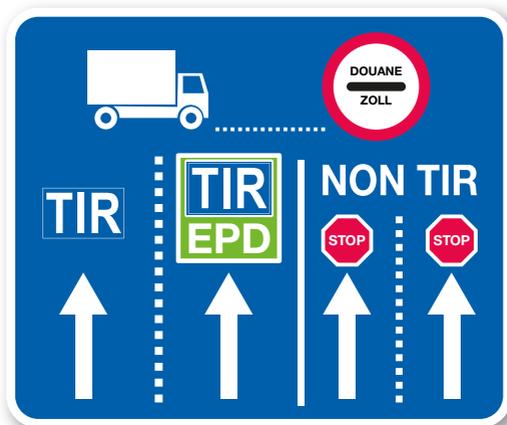
L'IRU, avec ses membres, propose donc une solution simple et efficace à toutes les autorités douanières : les nouvelles lignes vertes TIR-EPD (pré-déclaration électronique TIR) de l'IRU.

Les atouts du TIR-EPD, entièrement gratuit, pour les opérations de transport TIR sont multiples :

- » **Toutes les données TIR requises sont envoyées aux douanes bien avant l'arrivée du camion TIR au point de passage de frontière ;**
- » Les douanes peuvent procéder à une **évaluation anticipée des risques de manière appropriée**, ce qui renforce l'efficacité des contrôles et procédures douanières ;
- » Les **données numériques signées, codées et totalement sécurisées relatives au chargement et au transit** sont envoyées uniquement par des opérateurs TIR dûment identifiés et autorisés ;
- » Le **travail des autorités douanières est facilité**, tant aux bureaux de douanes centraux qu'aux points de passage de frontières.



La solution de l'IRU, basée sur cette application informatique moderne unique qu'est le TIR-EPD (transmission anticipée de pré-déclarations électroniques sur les données des chargements), est parfaitement conforme aux exigences de la Convention TIR, de la Convention d'Harmonisation de l'ONU et du cadre de normes SAFE de l'Organisation mondiale des douanes (OMD). Sa mise en œuvre par les douanes et autorités nationales compétentes est donc vivement recommandée pour faciliter davantage et sécuriser les échanges, tout en réduisant les temps d'attente, fortement préjudiciables, aux frontières !



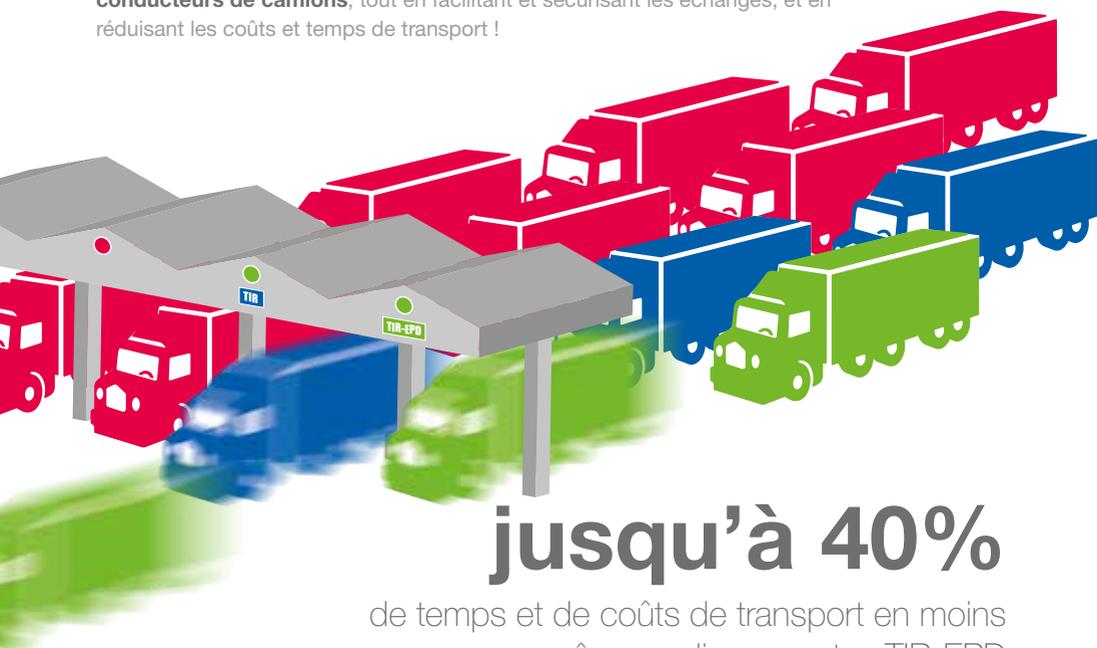
COMMENT FONCTIONNENT LES LIGNES VERTES TIR-EPD ET QUELS SONT LEURS AVANTAGES ?

Les lignes vertes TIR-EPD sont des **voies réservées de chaque côté des postes-frontières.**

La transmission des pré-déclarations électroniques contenant toutes les données requises sur le chargement et le transit, via l'application informatique TIR-EPD, par des opérateurs de flotte/de commerce dûment identifiés et autorisés, avant l'arrivée des camions aux postes-frontières, **permet aux autorités douanières d'évaluer les risques et de déterminer à l'avance quel camion doit être soumis à un contrôle spécifique.**

Les camions TIR transportant des marchandises sous scellé douanier TIR et autorisés par les douanes à emprunter les lignes vertes TIR-EPD doivent uniquement faire scanner et estampiller leur Carnet TIR, ce qui leur permet de **passer les contrôles douaniers beaucoup plus rapidement, tout en réduisant considérablement les temps d'attente aux frontières et les coûts de transport.**

La mise en place des lignes vertes TIR-EPD ne permet pas seulement de réduire les files d'attente aux frontières, mais aussi d'**améliorer les conditions de travail des douaniers et des conducteurs de camions**, tout en facilitant et sécurisant les échanges, et en réduisant les coûts et temps de transport !



jusqu'à 40%

de temps et de coûts de transport en moins
grâce aux lignes vertes TIR-EPD

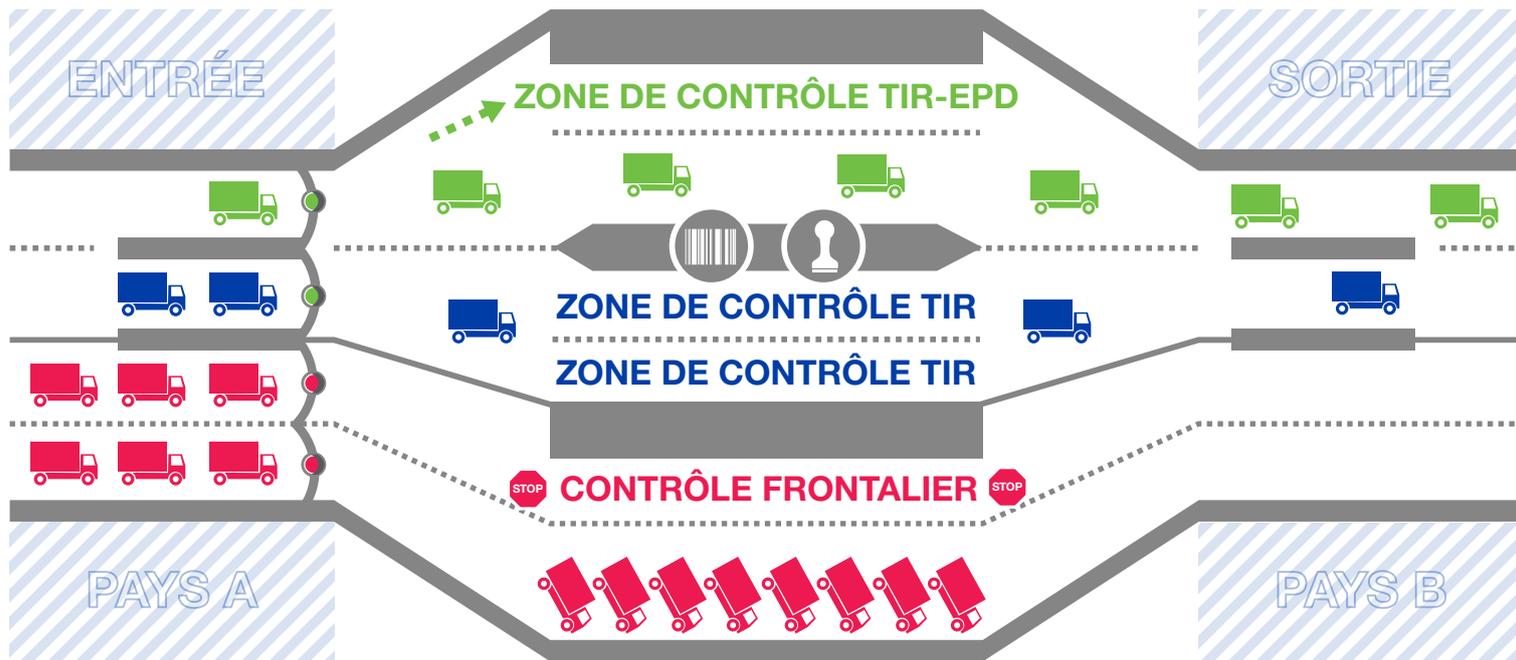
Le déploiement des lignes vertes TIR-EPD est particulièrement essentiel à la facilitation et à la sécurisation des échanges. Une telle avancée, si nécessaire, permettrait en effet d'accélérer la reprise économique, tout en stimulant le développement économique et l'emploi. La couverture géographique de cette application informatique moderne unique qu'est le TIR-EPD, mise à disposition gratuitement de tous les opérateurs TIR, ne cesse de s'étendre. Rendez-service à vos agents douaniers et opérateurs commerciaux, mettez en œuvre les lignes vertes TIR-EPD dès maintenant !



MISE EN ŒUVRE : ÉTAPES À SUIVRE

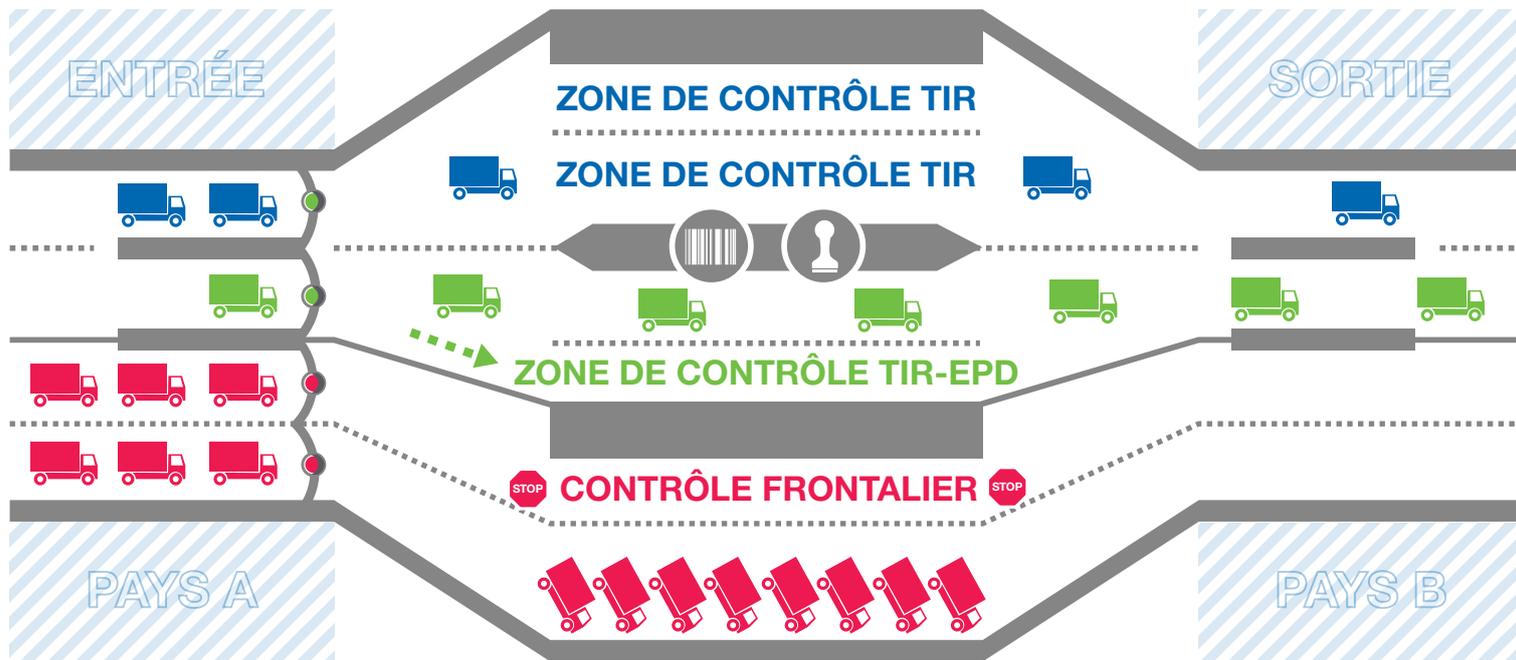
- 1. Mandatez** les agences gouvernementales concernées, telles que les douanes et la police aux frontières, pour mettre en place les lignes vertes TIR-EPD sur tous les principaux axes commerciaux ;
- 2. Sélectionnez**, sur ces principaux axes commerciaux, les postes-frontières les plus pertinents – sur la base de leur volume de trafic, des infrastructures disponibles et des temps d’attente – sur lesquels les lignes vertes TIR-EPD devraient être mises en place, de chaque côté de la (des) frontière(s) sélectionnée(s). L’IRU et son Association membre nationale peuvent apporter leur soutien si nécessaire ;
- 3. Élaborez** un plan d’action détaillé pour les autorités douanières et l’Association TIR nationale, avec des délais concrets pour la mise en œuvre effective du concept de ligne verte TIR-EPD, et ce jusqu’à la fin du processus ;
- 4. Diffusez** les instructions appropriées aux douaniers sur l’utilisation optimale des informations préalables sur les chargements fournies par l’application informatique TIR-EPD. Ceci permettra d’améliorer les conditions de travail, mais aussi d’accroître l’efficacité des contrôles et évaluations des risques par les douanes, grâce aux contrôles accélérés et anticipés sur les lignes vertes TIR-EPD ;
- 5. Affichez**, pour chaque ligne verte TIR-EPD, bien avant le point de contrôle douanier et de manière appropriée et visible pour tous les conducteurs de camions TIR-EPD, les nouveaux panneaux « Ligne verte TIR-EPD » ;
- 6. Installez**, pour chaque ligne verte TIR-EPD, les équipements de base nécessaires afin que les agents douaniers, dûment informés des procédures relatives aux lignes vertes TIR-EPD, puissent scanner et estampiller leurs Carnets TIR ;
- 7. Prévoyez** une zone de contrôle appropriée permettant d’évacuer de la ligne verte tout camion pour lequel l’évaluation des risques, sur la base des informations préalables transmises sur son chargement, a révélé la nécessité d’effectuer un contrôle douanier spécifique ;
- 8. Ouvrez** vos lignes vertes TIR-EPD à tous les véhicules utilisés pour le transport international de marchandises sous scellé douanier TIR par des opérateurs TIR dûment identifiés et autorisés utilisant le TIR-EPD !

LIGNES VERTES TIR-EPD – PROPOSITION



Exemple A

LIGNES VERTES TIR-EPD – PROPOSITION



Exemple B